

Procédure de tirage au sort Aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Placées auprès du Centre de gestion de Loir-et-Cher

Considérant le relevé de tirage au sort en date du 6 décembre 2018 et les arrêtés des 26 décembre 2018 et 24 janvier 2019 portant désignation des membres du collège des représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires

- de catégorie A
- de catégorie B
- de catégorie C

Considérant que plusieurs représentants du personnel ne remplissent plus les conditions pour siéger dans ces instances ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'attribution des sièges de représentants du personnel laissés vacants selon la procédure de tirage au sort prévue aux deux derniers alinéas de l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016.

Une procédure de tirage au sort parmi les agents qui remplissent les conditions d'éligibilité pour les Commissions Consultatives Paritaires de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C est organisée :

Le jeudi 28 avril 2022 à 9 heures

Au siège du Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Situé 3 rue Franciade

41 260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR

Tout agent relevant de ces Commissions Consultatives Paritaires de catégorie A, B et C peut y assister.

A LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, le 11 avril 2022

Eric MARTELLIERE

